



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Chaque Membre peut aussi présenter des postulats sur des objets relevant du Conseil communal. Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53 al. 1 et 2 RCG).

Auteurs : Marie-Hélène Brouchoud / Francine Defferrard

Objet : Elaboration d'un « Plan lumière » (plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élaborer un « Plan lumière » (plan de l'éclairage) et de réaliser (nécessité, horaires, système de commande, intensité/clarté, positionnement des lampes, exceptions liées à la sécurité routière, etc) l'extinction de l'éclairage public nocturne.

Développement écrit







Dans un rapport sur les conséquences de la lumière artificielle pour la diversité des espèces et pour l'être humain, la Confédération a montré qu'il était nécessaire d'agir. La technologie LED est économe en énergie, mais pas nécessairement bénéfique pour l'être humain et les animaux. Cette technologie a été généralement introduite ces dernières années par les collectivités publiques, en particulier notre commune, en exécution de la loi cantonale sur l'énergie (LEn).

De nombreuses villes et communes suisses ont élaboré ces dernières années des stratégies spécifiques d'éclairage public (« Plan lumière »). Le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Villars-sur-Glâne, actuellement en cours de révision, ne contient aucune mesure pour diminuer la pollution lumineuse.

Dans un but de développement durable, du mieux vivre de la population, de la protection de la faune, mais également d'économies, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élaborer un « Plan lumière » (plan de l'éclairage) et de réaliser (nécessité, horaires, système de commande, intensité/clarté, positionnement des lampes, exceptions liées à la sécurité routière, etc) l'extinction de l'éclairage public nocturne.

Signatures

Cosignataires

Nom	Postman	Prénom	Pierre	Signature	
Nom	Karati	Prénom	Vanya	Signature	
Nom	Kittel	Prénom	Dimitri	Signature	
Nom	Commech Gandevan	Prénom	Isabelle	Signature	
Nom	TEIXEIRA	Prénom	CELESTE	Signature	
Nom	PICHONNAZ	Prénom	BANDRA	Signature	
Nom		Prénom		Signature	
Nom		Prénom		Signature	
Nom		Prénom		Signature	

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 23.09.2020

N° d'ordre : 019

Dicastère :

Transmis le* :

**Administration communale
1752 Villars-sur-Glâne**

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal